

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 22/04/2025

AMENAGEMENT DE GENISSIAT

Entretien amont des groupes de Génissiat

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention.....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	5
1-3 - Données techniques sur les travaux	5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives	7
2 - Caractérisation physico-chimique.....	8
2-1 - Eau	8
2-2 - Sédiments.....	9
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments	13
3-1 - Exposé détaillé des enjeux.....	14
3-1-1 - Enjeux environnementaux	14
3-1-1-1 Description du site.....	14
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	15
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	23
3-1-1-4 Espèces protégées.....	24
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	25
3-1-2 - Enjeux économiques	26
3-1-3 - Enjeux sociaux.....	26
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques	27
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR.....	27
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire	27
5 - Surveillance du dragage	28

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée



Opération d'urgence (art 3.1)



Opération non programmée

(demande exceptionnelle – art 3.1)



N° d'opération : PHR25-0031

Unité émettrice : DIMP MGC Haut-Rhône

Chute : Génissiat

Département : AIN (01) et HAUTE-SAVOIE (74)

Communes : Injoux-Génissiat (01) et Francens (74)

Localisation (PK) : PK 162.200 sur le Haut-Rhône

Situation : Amont des groupes du barrage-usine de Génissiat

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation



* Non-aggravation des crues



* Entretien des ouvrages et zones de servitudes



Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)

Année complète

Date prévisionnelle de début de travaux :

A compter de la date de validation en 2025

Date prévisionnelle de fin de travaux :

Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 2 semaines pour l'ensemble des prises d'eau (si envasement sur 20 m).

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Limons et sables

Volume (Tous les groupes) = 6 040 m³ (envasement total = 20 m) ; 3 040 m³ (envasement = 10 m)

Volume (par groupe principal) = 1000 m³ (envasement total = 20 m) ; 500 m³ (envasement = 10 m)

Volume (par groupe auxiliaire) = 20 m³

Epaisseur maximum de sédiments curés : 20 m

Matériel/technique employé(s) :

Décolmatage des sédiments à l'amont des groupes (principaux et auxiliaires) par du matériel de type « airlift » ou avec une pompe de dragage avec cutter. Restitution des sédiments au droit du parement amont du barrage-usine.

Dernier dragage du site :

Volume : Néant

Date : Néant

Entreprise : Néant

Critère d'urgence (à justifier) :

oui



non



Demande d'avis à batellerie :

oui



non



Gestion des sédiments :

Restitution



Dépôt à terre

q

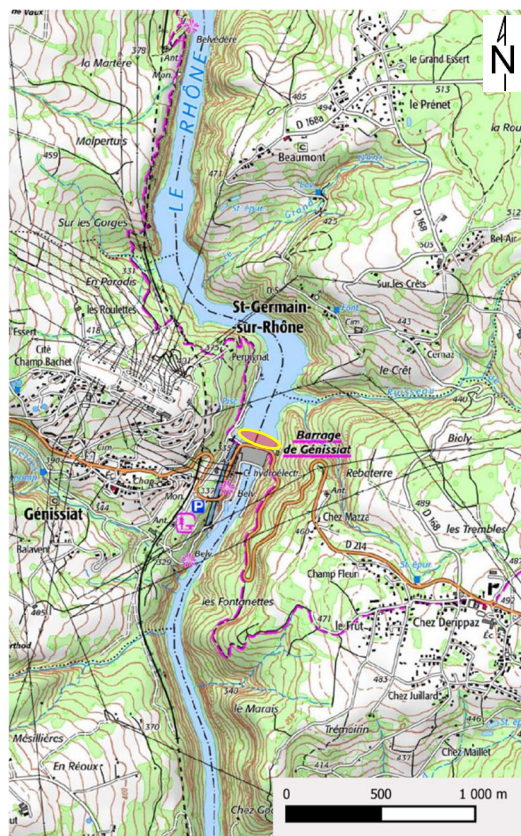


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à curer les matériaux (sables et limons principalement) qui s'accumulent dans les tours de prises d'eau et donc en amont des batardeaux ou vannes de tête des 6 groupes principaux et 2 groupes auxiliaires du barrage-usine de Génissiat.

Pour l'intervention de 2025, les travaux peuvent concerner tous les groupes après la réalisation des opérations d'accompagnement des APAVER (Abaissement Partiel de la retenue de VERbois) un volume compris entre 3 000 et 6 000 m³ de sédiments à extraire. Pour les interventions ultérieures, le volume de sédiment à extraire sera généralement limité à des interventions sur un ou deux groupes soit des volumes compris entre 1 000 et 2 000 m³.



Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2023)

Les travaux sont réalisés avec du matériel terrestre disposé sur le barrage-usine selon la méthode de l'airlift pour décolmater et aspirer les sédiments et/ou par une pompe de dragage avec cutter. La restitution est réalisée en amont des tours de prises d'eau le long du parement de l'ouvrage.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli d'une ou deux grues, selon le nombre d'ateliers, et de l'ensemble du matériel terrestre nécessaire au curage des matériaux. Les opérations seront exclusivement réalisées sous l'eau depuis le couronnement du barrage-usine de Génissiat.

L'ensemble des déplacements pour la réalisation du chantier (amenée et repli du matériel) utilise les voiries existantes en rive droite ou gauche du barrage.

Pour la durée des travaux, l'entreprise pourra être amenée à mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes, ...). Ces installations sont situées au niveau de la plateforme amont rive droite du barrage-usine de Génissiat.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à curer les matériaux (sables et limons principalement) qui s'accumulent dans les tours de prises d'eau, en amont des batardeaux ou vannes de tête, des six groupes principaux et deux groupes auxiliaires du barrage-usine de Génissiat.

L'accumulation des matériaux fins en amont direct du batardeau ou de la vanne de tête provoque un effet ventouse au niveau du batardeau ou de la vanne de tête ne permettant pas de les retirer, même avec des engins de forte puissance. Afin de pouvoir les soulever dans le but de remettre en fonctionnement les groupes de production, il est nécessaire de procéder à un curage.

Cette situation peut se produire lorsqu'un groupe de production est batardé ou à l'arrêt avec la vanne de tête fermée pour maintenance pendant une période importante ou pendant un événement particulier comme des crues ou les opérations de gestion sédimentaire (APAVÉR- Abaissement Partiel de la retenue de VERbois).

Les volumes susceptibles d'être traités pour ces opérations sont liés la hauteur de dépôts dans les tours de prises d'eau, les volumes théoriques sont les suivants :

- Dépôt sur toute la hauteur d'une prise d'eau, 20 m → donc 1 000 m³
- Dépôt sur la moitié de la hauteur d'une prise d'eau, 10 m → donc 500 m³

Pour l'intervention de 2025, les travaux peuvent concerner tous les groupes après la réalisation des opérations d'accompagnement des APAVER (Abaissement Partiel de la retenue de VERbois) un volume compris entre 3 000 et 6 000 m³ de sédiments est à extraire. Pour les interventions ultérieures, le volume de sédiment à extraire sera généralement limité à des interventions sur un ou deux groupes soit des volumes compris entre 1 000 et 2 000 m³.

Les travaux sont réalisés selon deux méthodes :

- Avec du matériel d'airlift par injection d'air comprimé dans des conduites en PEHD qui sont descendues dans les tours de prises d'eau, depuis le couronnement du barrage-usine, jusqu'à la zone à curer. Le levage et l'assemblage des conduites est assuré au moyen d'une grue. L'air comprimé est produit par un compresseur et

est injecté dans un conduit parallèle à la conduite d'évacuation. L'arrivée de l'air sous haute pression décolmate les matériaux, l'air cherchant à remonter à la surface, il va entraîner les matériaux dans sa remontée jusqu'à leur évacuation.

- Avec du matériel de dragage par pompage, avec une pompe équipée d'un cutter permettant de désagréger les matériaux. La pompe, installée sur une grue, est descendue jusqu'à la zone à curer et les matériaux sont aspirés par une conduite et refoulés en amont de l'ouvrage.

Dans les deux cas, les matériaux sont restitués au Rhône au droit de la zone de dragage, au niveau du parement du barrage-usine de Génissiat.

Selon le nombre de groupes à curer, il pourra être mis en œuvre un ou deux de ces ateliers simultanément. Dans le cas où deux ateliers sont mis en œuvre, le débit total à la restitution restera limité à quelques dizaines de m³/h.



Figure 3. Exemple d'installation d'airlift dans des ouvrages industriels.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli, d'une ou deux grues, selon le nombre d'ateliers, et de l'ensemble du matériel terrestre nécessaires au curage des matériaux. Les opérations seront exclusivement réalisées sous l'eau depuis le couronnement du barrage-usine de Génissiat.

L'ensemble des déplacements pour la réalisation du chantier (amenée et repli du matériel) utilise les voiries existantes en rive droite ou gauche du barrage.

Pour la durée des travaux, l'entreprise sera amenée à mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes, ...). Ces installations sont situées au niveau de la plateforme amont rive droite du barrage-usine de Génissiat.

a – Suivi des travaux

La restitution des matériaux à l'aide de matériels avec de faible rendement (de quelques dizaines de m³/h) engendrera de faibles remises en suspension le long du parement amont du barrage-usine. Dans ces conditions, un suivi de la turbidité des eaux n'est pas justifié. Cependant, un suivi visuel du panache devra être effectué par les intervenants sur le chantier de manière à confirmer que les hypothèses de remise en suspension et de sédimentation sont conformes aux attentes.

En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention au droit de la zone de restitution.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2025 les travaux les plus proches se situent :

- A proximité immédiate avec le dragage des sédiments du parement amont du barrage de Génissiat. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une grue avec benne preneuse sur ponton et barges à clapet pour une quantité estimée de 25 000 m³ de sédiments. La restitution est localisée à l'amont de la retenue de Génissiat.
- A plus de 14 km en aval avec le dragage d'entretien des aqueducs qui assurent la restitution des eaux de quatre rus ou ruisseaux des bassins versants situés en rive droite de la retenue de Chautagne. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une pelle mécanique, d'une pompe et de petits matériels (pelles et seaux...). La quantité de sédiments estimée est de 130 m³ avec une restitution au droit des ouvrages dans le Rhône.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien des groupes amont du barrage de Génissiat.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophille (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recoloniserait rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-ci permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site, localisé dans les conduites d'alimentation des groupes du barrage-usine de Génissiat, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de l'entretien des groupes amont du barrage de Génissiat, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Pougny, située à 23 km en amont. Un prélèvement réalisé, in-situ, le 24 juin 2019, au niveau du site de dragage, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux du Rhône.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022	PK 162.25 In situ
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,06	<0,1
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0,5	< 2
Conductivité (μS/cm)	325	340
MES (mg/L)	9,3	6,4
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	3,2	5
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,04	0,05
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10,2	11,01
Oxygène dissous (saturation) (%)	98,9	88,7
pH (unité pH)	8,2	7,8
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0,06	0,12
Phosphore total (mg(P)/L)	0,03	< 0,03
Température (°C)	-	8,11

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Pougny et sur le site d'intervention.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées octobre 2024 ; In situ : CNR novembre 2019)

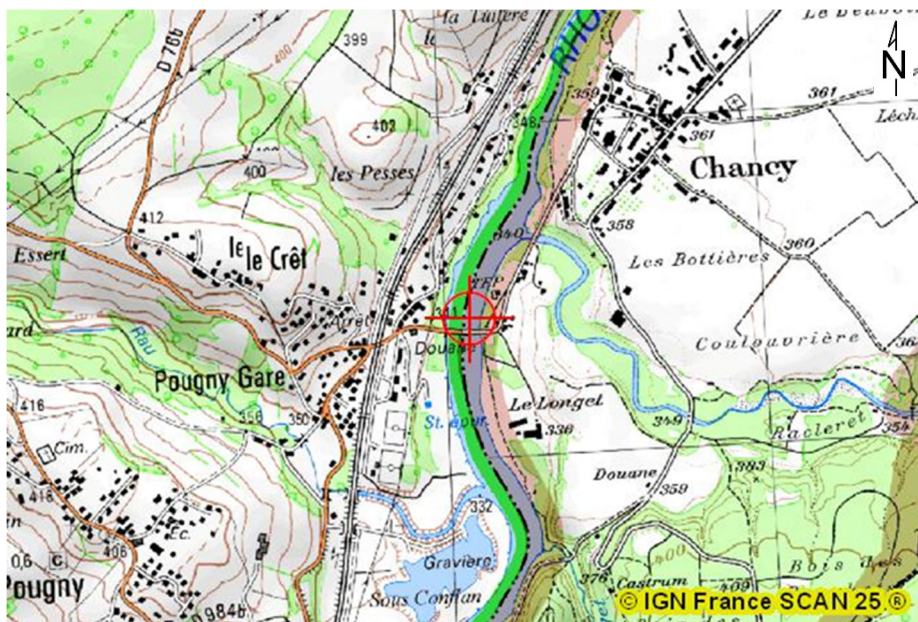


Figure 4. Localisation de la station RCS de Pougny (n°060657000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Pougny (située à environ 23 km à l'amont de la zone d'entretien), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres.

Les eaux du site en juin 2019 présentent des eaux de qualité similaire pour l'ensemble des paramètres.

2-2 - Sédiments

– Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR¹. Le nombre de station de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m ³	1
Entre 10 000 et 20 000 m ³	2
Entre 20 000 et 40 000 m ³	3
Entre 40 000 et 80 000 m ³	4
Entre 80 000 et 160 000 m ³	5
Plus de 160 000 m ³	6

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèvements
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Dans le cas particulier de ce site, il est impossible de réaliser le nombre de prélèvements selon cette méthodologie. En effet, les prélèvements doivent être réalisés dans un ouvrage béton difficilement accessible et les méthodes d'entretien par aérift ou pompage ne permettent pas de récupérer les sédiments déplacés.

Les sédiments qui seront concernés par l'entretien seront principalement des sédiments en provenance de l'amont qui se seront déposés sur le site avec le temps mais surtout à la suite des opérations d'accompagnement des APAVER réalisés en 2025. Ces sédiments qui proviendront, majoritairement, de la retenue de Verbois ont fait l'objet des autorisations nécessaires pour être transférés vers l'aval.

Dans le cadre de cette fiche d'incidence, afin de caractériser les sédiments, il est utilisé :

- Les données physico-chimiques des sédiments qui ont transité aux stations de Pougny et Seyssel lors de deux campagnes de prélèvements (C1 : 20/05/2021 et C2 : 22/05/2021) réalisées au cours de la dernière opération d'accompagnement des abaissements partiels de Verbois réalisée en juin 2021 ;
- Les analyses des sédiments au niveau des stations RCS de Pougny (2021, 2022 et 2023) et Culoz (2021).

Au total, les données disponibles concernent 8 échantillons pour la physico-chimie et 4 échantillons pour la granulométrie.

– Granulométrie des échantillons

Les analyses granulométriques portent sur la fraction fine (< 2mm) et sont, ici, le résultat de la synthèse des échantillons de MES du bassin versant du Rhône. Les résultats (tableau 3) mettent en évidence deux types de sédiments avec des limons fins (station de Pougny) et des limons sableux (station de Seyssel). La moyenne de l'ensemble des échantillons caractérise des matériaux limono-sableux avec une composante sableuse de 53% tandis que les limons représentent moins de 45% et les argiles plus de 2%.

Type de sédiment	Gamme de taille	Fréquence %				Moyenne
		POUGNY APAVÉR 2021 C1	POUGNY APAVÉR 2021 C2	SEYSSSEL APAVÉR 2021 C1	SEYSSSEL APAVÉR 2021 C2	
Argile	< 2µm	2,71	2,69	2,28	1,78	2,36
Limons fins	[2µm ; 20µm[	59,15	41,57	28,78	23,99	38,38
Limons grossiers	[20µm ; 50µm[	3,54	9,99	5,13	6,62	6,31
Sables fins	[50µm ; 0.2mm[	17,34	32,63	49,43	62,79	40,55
Sables grossiers	[0,2mm ; 2mm[	17,26	13,12	14,38	4,82	12,4

Tableau 2. Granulométrie de la fraction fine de l'ensemble des sédiments à draguer

- La fraction fine des sédiments à draguer est constituée de matériaux limono-sableux avec en moyenne, près de 53% de sables, 45% de limons et 2% d'argiles.

– Détermination du Qsm² pour les sédiments

Paramètres	Unités	Seuils S1	Identifiants des prélèvements							
			RCS POUGNY 2021	RCS POUGNY 2022	RCS POUGNY 2023	POUGNY APAVÉR 2021 C1	POUGNY APAVÉR 2021 C2	SEYSSSEL APAVÉR 2021 C1	SEYSSSEL APAVÉR 2021 C2	RCS CULOZ 2021
Profondeur	m		0	0	0	0	0	0	0	0
Arsenic	mg/kg	30	13,6	4,3	12,9	10	27	8,5	20	7,1
Cadmium	mg/kg	2	0,2	0,1	0,3	0,68	1,2	0,66	0,94	0,2
Chrome	mg/kg	150	63,5	47,4	74	26	41	26	31	101
Cuivre	mg/kg	100	18,8	4,3	18,3	26	52	22	32	16,7
Mercure	mg/kg	1	0,02	0,01	0,03	0,12	0,06	<0.05*	0,05	0,05
Nickel	mg/kg	50	30,2	16,4	30,5	35	51	30	37	37,1
Plomb	mg/kg	100	22,3	9	21,1	20	46	20	29	16,3
Zinc	mg/kg	300	83,5	30,9	68,9	91	160	83	110	75,3
PCB totaux	mg/kg	0,68	0,0063	-/-*	0,0069	-/-*	-/-*	0,0078	-/-*	0,0052
HAP totaux	mg/kg	22,8	1,082	0,088	1,033	0,6	0,29	0,13	0,19	0,91
Calcul du Qsm			0,23	0,11	0,24	0,25	0,44	0,21	0,31	0,24
Nombre de polluants analysés			10	10	10	10	10	10	10	10

Tableau 3. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer

* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

Un résultat d'analyse inférieur à la limite de quantification du laboratoire peut avoir deux significations :

- la substance recherchée n'est pas présente dans l'échantillon (non détectée),
- la substance est détectée mais à l'état de trace ou à une teneur trop faible pour être quantifiée avec précision (détectée mais non quantifiable).

Dans le cadre de l'application de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, lorsque les valeurs de chaque congénère de PCB indicateurs sont inférieures à la limite de quantification (0,001 mg/kg), la valeur retenue pour la somme des PCB (polychlorobiphényles) correspond à la moyenne calculée entre la concentration minimale (0 mg/kg) et la valeur maximale (0,007 mg/kg) soit 0,0035 mg/kg.

Echelle du quotient de risque Qsm pour les sédiments

- Qsm ≤ 0,1 : Risque négligeable.
- 0,1 < Qsm ≤ 0,5 : Risque faible, test Cl20 Brachionus pour vérifier la dangerosité
- Qsm > 0,5 : Risque non négligeable justifiant des tests approfondis

Les résultats des analyses des 8 échantillons, indiquent que les sédiments présentent un quotient de risque faible avec des valeurs de Qsm comprises entre 0,11 et 0,44.

On note une valeur supérieure au seuil S1 pour le nickel (Pougny Apaver 2021 C2). Conformément à la réglementation (arrêté du 9 août 2006), il est toléré un dépassement du seuil S1 pour 6 échantillons sous réserve que les valeurs n'atteignent pas 1,5 fois les niveaux de référence considérés. Ce dépassement de l'échantillon « Pougny Apaver 2021 C2 » respecte ces critères.

Concernant les PCB, le seuil spécifique au Bassin Versant du Rhône (< 0,060 mg/kg) est respecté avec des valeurs maximales de 0,0078 mg/kg.

– Autres paramètres physico-chimiques des sédiments

Paramètres	Unités	Identifiants des prélèvements							
		POUGNY 2021	POUGNY 2022	POUGNY 2023	POUGNY APAVER 2021 C1	POUGNY APAVER 2021 C2	SEYSSSEL APAVER 2021 C1	SEYSSSEL APAVER 2021 C2	CULOZ 2021
Profondeur	m	0	0	0	0	0	0	0	0
Phase solide									
Matière sèche	% MB	69,3	79,3	71,7	63,2	72,9	76,5	72,4	80,8
Perte au feu	% MS	3	2,6	2,9	4,4	7,9	5,1	4,1	2,9
Azote Kjeldahl	mg/kg	-	-	-	-	-	-	-	-
Phosphore total	mg/kg	-	-	-	-	-	-	-	-
Carbone organique	% MS	1,4	0,1	1,05	1,5	1,8	1,3	4,2	1,19
Phase interstitielle									
Ph		-	-	-	-	-	-	-	-
Conductivité	µS/cm	-	-	-	-	-	-	-	-
Azote ammoniacal	mg/l	-	-	-	-	-	-	-	-
Azote total	mg/l	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 4. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer (autres paramètres)
* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

– Analyses complémentaires des sédiments et des sols

Les analyses physico-chimiques réalisées régulièrement sur les sédiments de la fosse de Génissiat (mesures d'accompagnement des chasses suisses de 2012, dragage de Génissiat suite au comblement lié aux opérations de 2012, mesures d'accompagnement des APAVER de 2016) permettent de confirmer que ces matériaux présentent les caractéristiques pour être restitués au fleuve avec Qsm <0.5 et des tests d'écotoxicité *Brachionus calyciflorus* >1%.

Test d'écotoxicité : Le test *Brachionus calyciflorus*

- Tous les résultats connus avec ces tests sur les sédiments du Rhône, en amont de Génissiat ou transitant par Génissiat, depuis 2012 mettent en évidence une CI20/48h > 1% qui confirme que les sédiments ne sont pas écotoxiques au regard de la limite d'écotoxicité fixée à (CI20/48h > 1 %) – voir rappel du test ci-après.

Lors de l'intervention de 2025, de nouvelles analyses lors de l'entretien du parement amont du barrage-usine de Génissiat permettront de compléter cet historique de résultat pour le test *Brachionus calyciflorus* sur les sédiments du Rhône.

Rappel sur le test *Brachionus calyciflorus*

Comme tous les tests écotoxicologiques, ce test consiste à déterminer, sous forme d'essais expérimentaux, l'effet toxique d'un ou de plusieurs produits sur un groupe d'organismes sélectionnés, (ici un rotifère d'eau douce : *Brachionus calyciflorus*) dans des conditions bien définies (Norme NF T90-377 : étude de la toxicité chronique vis-à-vis d'un rotifère d'eau douce *Brachionus calyciflorus*).

Voies Navigables de France a commandé des études au CEMAGREF et BCEOM afin d'établir un protocole pour les tests écotoxicologiques dans le but d'établir des seuils de risques internes à Voies Navigables de France

Le test *Brachionus calyciflorus* a été retenu par le CEMAGREF comme étant le plus fiable et le plus aisé à réaliser dans le cadre de l'évaluation de la dangerosité des sédiments. *Brachionus calyciflorus* est un des organismes constituant le zooplancton vivant dans les eaux douces. Ces animaux sont des consommateurs primaires et servent de proies à de nombreuses larves de poissons et d'invertébrés. Le test consiste à mesurer les effets de l'eau interstitielle des sédiments sur la reproduction des organismes pendant 48 h.

Le protocole consiste à préparer, à partir du lixiviat du sédiment à analyser, une gamme d'échantillons de concentration différente (0 à 100%). Les individus (*Brachionus calyciflorus*) sont mis en contact avec ces échantillons et on observe, au terme de 48 h, à quelle concentration 20% des individus sont inhibés.

Le paramètre mesuré est le CI20 : Concentration du lixiviat qui inhibe 20% des individus (blocage de la reproduction).

Sur la base de la circulaire interne de VNF, les sédiments sont classés de la façon suivante :

- si test (CI 20c-48 h) < 1% (il faut moins de 1% du lixiviat du produit pour avoir une inhibition de 20% de la population) alors le sédiment est écotoxique et donc dangereux ;

• si test (CI 20c-48 h) > 1% (il faut plus de 1% du lixiviat du produit pour avoir un impact) alors le sédiment est non écotoxique et donc non dangereux.

– **Caractérisation des sédiments au lieu de restitution**

Les taux de PCB totaux sont inférieurs à 10 µg/kg pour tous les échantillons. Dans ces conditions et dans le cadre de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, il n'est pas nécessaire de caractériser les sédiments au lieu de la restitution.

Conclusion quant à la gestion des sédiments

- La fraction fine des sédiments à draguer est constituée de matériaux limono-sableux.
- Les analyses physico-chimiques complétées par l'historique des résultats des analyses d'écotoxicité (*Brachionus calyciflorus*) sur les sédiments du Rhône depuis 2012 permettent de confirmer la possibilité de mobiliser l'ensemble des sédiments dans le cadre de l'intervention sur l'amont des groupes du barrage-usine de Génissiat.
- La qualité des matériaux dragués n'a pas d'incidence sur la qualité des matériaux en place au lieu de restitution en aval.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

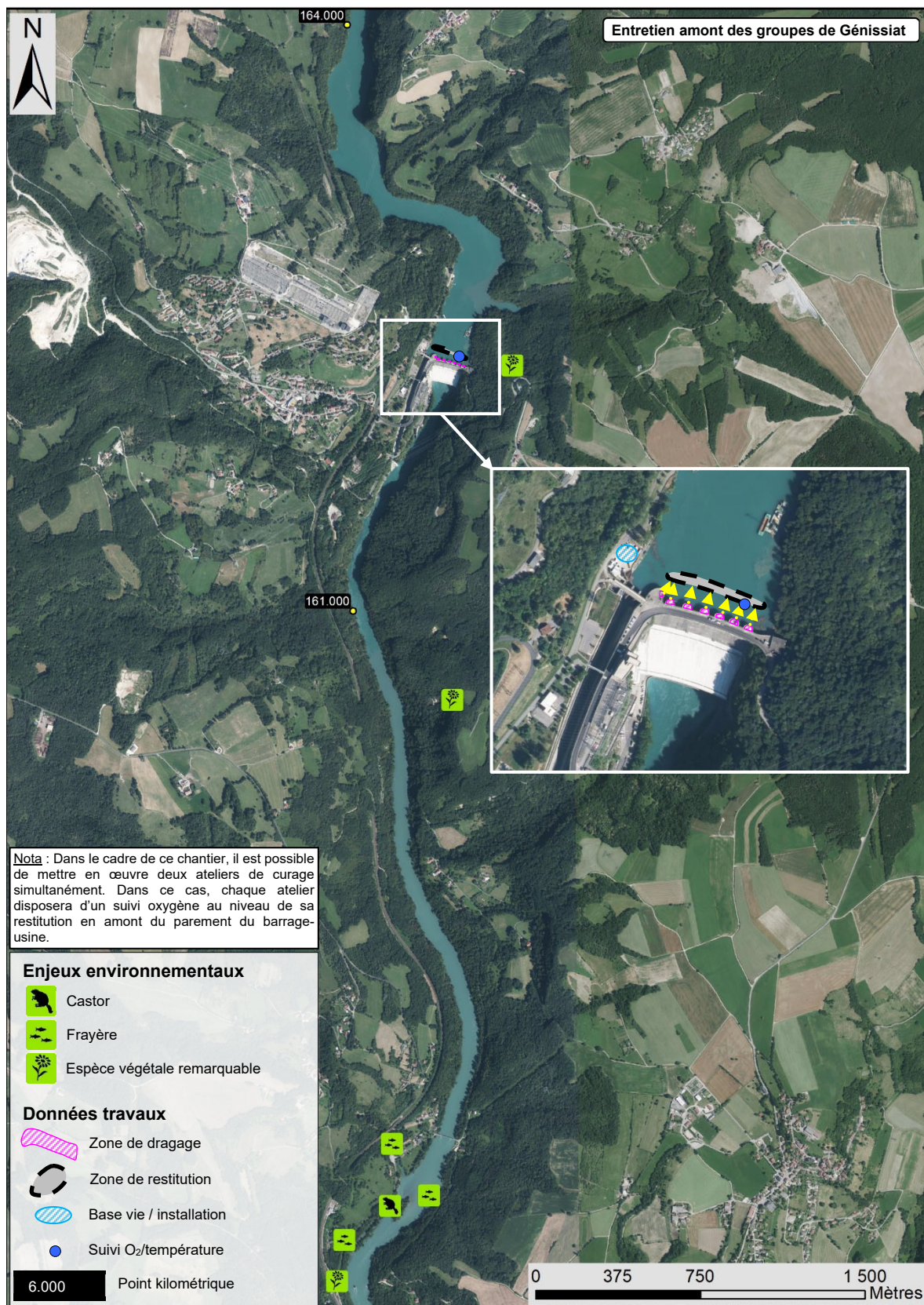


Figure 5. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP³ du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en septembre 2024 pour détailler la description. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site ne présentait que peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière visite en 2023 pour le projet d'entretien de la vanne de fond.

Les zones d'entretien par dragage sont localisées dans les tours des prises d'eau, en amont des batardeaux ou vannes de tête, des six groupes principaux et deux groupes auxiliaires du barrage-usine de Génissiat. L'intervention prévue en 2025 peut concerner l'ensemble des groupes.

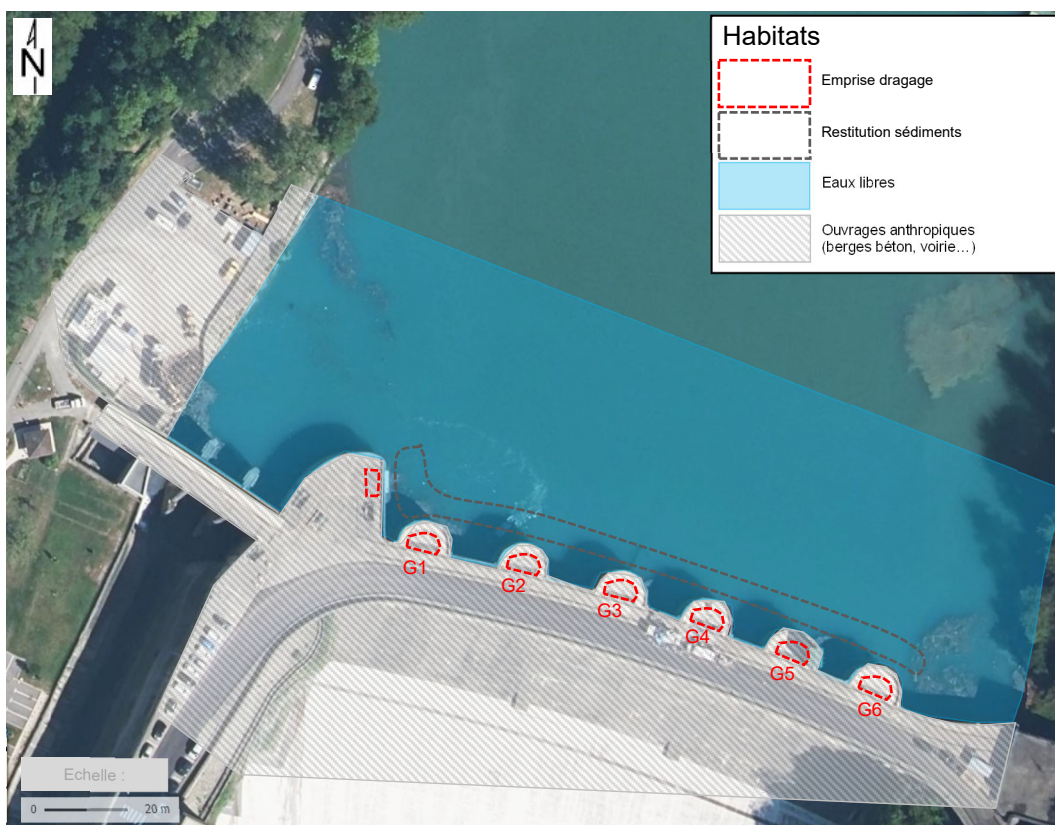


Figure 6. Localisation des habitats sur les sites d'intervention (© Géoportail 2023)

D'un point de vue biotique, ces interventions, situées dans un ouvrage béton, ne présentent que des milieux de pleine eau. Le site de restitution, au niveau du parement amont du barrage-usine, présente, lui aussi, des milieux profonds de pleine eau sans végétation aquatique.

Aux abords du site des travaux, la retenue de Génissiat présente des berges abruptes sans végétation aquatique. Outre cette configuration physique, le fonctionnement de l'usine engendre un marnage journalier de 2 à 5 m qui ne permet pas à une végétation durable de s'installer.

Les milieux d'intérêt répertoriés sur le Rhône ou ses affluents sont observés principalement en amont de la retenue, au niveau du « site de l'Etournel » qui est répertorié en tant que ZSC, ENS et Arrêté Inter-préfectoral de Protection de Biotope et fait partie du PNR du Haut-Jura.



Figure 7. Vue sur la zone d'intervention en amont du barrage-usine de Génissiat (ACME, 2024)

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié en amont ponctuellement sur la retenue de Génissiat (en rive droite dans le secteur d'Arlod et à la confluence avec la Valserine) mais aussi au niveau des zones humides de l'Etournel. En aval, quelques individus sont localisés sur la retenue de Seyssel (confluences de la Vézeronce, des Lades et de la Dorche) mais les sites les plus riches sont localisés sur les Usses ou le Fier et au niveau de la roselière de Motz. Sur le site d'intervention, soumis à un fort marnage, il n'a pas été mis en évidence de secteur favorable à l'espèce pour le gîte. En 2023, aucune trace d'alimentation n'a été mise en évidence sur le site. Toutefois, il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges.

Le schéma de vocation piscicole du Rhône (1991) mentionne quelques sites de frai du brochet et de cyprins dans la retenue de Seyssel. Leur localisation exacte reste diffuse car les contraintes physiques sont fortes avec un marnage journalier important du plan d'eau.

Il est intéressant de noter que plusieurs sites d'intérêts existent de part et d'autre du Rhône sur les versants boisés avec des espèces remarquables telles que l'aster amelle ou la capillaire de Montpellier.

En aval, la retenue de Seyssel ne présente pas d'importantes formations d'intérêt. Sporadiquement le castor s'est installé dans la partie aval (au niveau de la confluence des Lades et de la Vézeronce à environ 4 km). Les premiers milieux d'intérêt reconnus se développent à la confluence des Usses mais surtout à la confluence du Fier avec la roselière de Motz située à plus de 14 km.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Etournel et défilé de l'Ecluse » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212001)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 20 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Ce site, de 318 ha, reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend un vaste secteur de marais et de forêts alluviales en bord du Rhône ainsi qu'une partie forestière rocheuse et sèche avec des éboulis.

La zone humide se développe à l'amont de la retenue de Génissiat. Elle comprend les eaux courantes du fleuve mais aussi de nombreux étangs issus des extractions anciennes de granulats dans la zone alluvionnaire. Cette configuration permet l'obtention d'une mosaïque de milieux d'habitats humides.

Bordé à l'ouest par la haute chaîne du Jura et à l'est par les Alpes, le marais de l'Etournel se trouve dans une sorte d'entonnoir concentrant le flux migratoire automnal des oiseaux drainés depuis l'ensemble du plateau Suisse.

C'est un site d'hivernage et de halte migratoire exceptionnel en Rhône-Alpes. Il fait office de zone de repos naturelle pour les migrateurs (en complément du lac Léman) et constitue un lieu privilégié d'hivernage des anatidés.

Au total 240 espèces d'oiseaux ont été observées sur ce site, dont 80 espèces se reproduisent. Le site est reconnu pour la migration des rapaces (un des treize sites principaux identifiés à ce titre en France) avec plus de 20 000 oiseaux de proie régulièrement comptabilisés au passage.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage. Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Reproduction. Etape migratoire.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Etape migratoire.
Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Hivernage.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ^(*)	A031	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Hivernage. Résidente.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle piette (<i>Mergellus albellus</i>) ^(*)	A068	Hivernage. Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ^(*)	A072	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Reproduction. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ^(*)	A080	Reproduction.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ^(*)	A091	Résidente.
Faucon pelerin (<i>Falco peregrinus</i>) ^(*)	A103	Résidente.
Chevalier combattant (<i>Philomachus pugnax</i>) ^(*)	A151	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente.

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8212001)

^(*) **Espèces inscrites à l'annexe I** : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage liés à l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat se situent à plus de 20 km à l'aval de la limite sud du site Natura 2000.

Les zones d'intervention, qui se situent dans un ouvrage en béton et le long de son parement, ne présentent qu'un faible intérêt pour l'avifaune.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention, les limites d'incidence des travaux à l'aval et la distance du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212001) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

03/03/2025

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Etournel et défilé de l'Ecluse » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201650)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 20 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Ce vaste site présente un périmètre identique à la ZPS précédente avec une surface de 318 ha. Ce site comprend un vaste secteur de marais et de forêts alluviales en bord du Rhône ainsi qu'une partie forestière rocheuse et sèche avec des éboulis.

La zone humide se développe à l'amont de la retenue de Génissiat. Elle comprend les eaux courantes du fleuve mais aussi de nombreux étangs issus des extractions anciennes de granulats dans la zone alluvionnaire. Cette configuration permet l'obtention d'une mosaïque de milieux d'habitats humides.

En dépit de son emprise restreinte, le site ne compte pas moins de 18 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires. Parmi les 18 habitats, 12 ne sont pas représentatifs (pas suffisamment typiques ou représentatif de l'habitat ou de trop faible surface). Cependant, cette mosaïque d'habitat permet d'observer une grande diversité floristique et faunistique.

Ainsi, le marais est riche de plus de cinq cents espèces végétales dont plusieurs espèces protégées (renoncule scélérate, laïche pauciflore...) et abrite cinq espèces animales d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p	3270
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*	6110*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	7210*
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	7220*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	91F0

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8201650). (*) En gras les habitats prioritaires

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060
Amphibiens et Reptiles	
Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>)	1361

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site
« Etournel et défilé de l'Ecluse » (FR8201650)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage liés à l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, se situent à plus de 20 km à l'amont de la limite Nord du site Natura 2000.

Les travaux réalisés au niveau d'un site totalement anthropisé et de milieux aquatiques de pleine eau sans végétation aquatique ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention, la faible incidence des travaux à l'aval et la distance du site du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Etournel et défilé de l'Ecluse » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201650) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îles du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 12 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îles, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Reproduction.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Résidente.
Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Hivernage.
Grande aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Résidente.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Hivernage.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadome de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Hivernage.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Hivernage.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Reproduction. Hivernage.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Hivernage.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Résidente.
Râle aquatique (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Reproduction. Hivernage.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Résidente.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Hivernage.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Hivernage.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Hivernage.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Reproduction. Hivernage.
Chevalier combattant (<i>Philomachus pugnax</i>) ^(*)	A151	Hivernage.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Sterne caspienne (<i>Hydroprogne caspia</i>) ^(*)	A190	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ^(*)	A238	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A272	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Reproduction.
Goéland leucopnée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Hivernage.

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8212004)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage, qui concernent l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat se localisent à plus de 12 km en amont de la limite nord du site Natura 2000.

Les zones d'intervention, qui se situent dans un ouvrage en béton et le long de son parement, ne présentent qu'un faible intérêt pour l'avifaune.

Le milieu concerné par les dragages, la faible influence des travaux à l'aval immédiat de la restitution des sédiments, les effets temporaires et localisés sur la qualité des eaux (remises en suspension) et la distance de l'intervention par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 12 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (Îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlots, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :

- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*	7210*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*

Tableau 9. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771). (*) En gras les habitats prioritaires

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>)	1042
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Télégone (<i>Phengaris teleius</i>)	6177
Amphibiens et reptiles	
Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Mammifères	
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Lynx boréal (<i>Lynx lynx</i>)	1361
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site
« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage, qui concernent l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat se localisent à plus de 12 km en amont de la limite nord du site Natura 2000.

Les travaux réalisés au niveau d'un site totalement anthropisé et de milieux aquatiques de pleine eau sans végétation aquatique ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

Le milieu concerné par les dragages, la faible influence des travaux à l'aval immédiat de la restitution des sédiments, les effets temporaires et localisés sur la qualité des eaux (remises en suspension) et la distance de l'intervention par rapport au site Natura 2000, permettent de préciser que le dragage n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mentionnées au site Natura 2000.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, sur la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :	oui ☐	non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :	oui ☐	non ☒

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, à proximité, d'un chantier pouvant être réalisés simultanément à l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat. A proximité, il s'agit de l'entretien du parement amont du barrage-usine de Génissiat. A l'aval, il s'agit, des travaux d'entretien des aqueducs SNCF en rive droite de la retenue de Chautagne (14 km en aval).

Les dragages d'entretien du parement amont (25 000 m³) et de l'amont des groupes du barrage-usine de Génissiat (3 000 à 6 000 m³), sont deux interventions distinctes pouvant être réalisées concomitamment car les sites d'intervention sont disjoints spatialement entre le plan d'eau et la couronne du barrage (seule la base vie est commune) et les ateliers sont bien différents.

Toutefois, avec un rejet des sédiments des groupes devant le parement amont du barrage, il est plus que probable que les chantiers soient réalisés successivement. Dans les deux cas, la proximité des projets justifie de considérer ces travaux comme une seule intervention de 28 000 à 31 000 m³ de sédiments fins. Dans les deux cas, les travaux, qui consistent à déplacer les sédiments fins au sein de la retenue, n'engendrent pas de remises en suspension en aval du barrage-usine. Ces travaux n'engendrent pas d'incidence cumulée avec les travaux situés à l'aval et notamment les entretiens des aqueducs SNCF en rive droite de la retenue de Chautagne.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

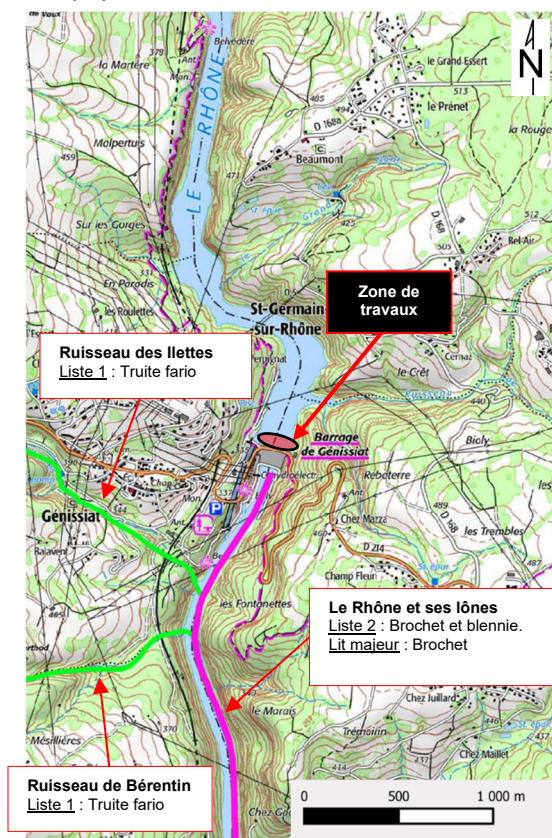


Figure 8. Localisation frayères d'après IGN25.
© DataARA 2023

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités dans le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône. Les travaux qui se déroulent dans le Rhône en retenue ne concernent pas des sites d'intérêt pour l'espèce. L'intervention n'a pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). Les zones de travaux qui se situent dans un ouvrage béton, en amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, et le long du parement amont dans des milieux de pleine eau de grande profondeur ne présentent pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques.

Inventaires Frayères

Sur le département de l'Ain, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé le 01/12/2022. Sur le département de la Savoie, l'arrêté préfectoral est arrivé à échéance le 27 décembre 2022. Il a été convenu avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de reconduire cet arrêté à l'identique, dans un premier temps. Le nouvel arrêté est en cours d'approbation.

Ces inventaires classent le Rhône en aval du barrage-usine de Génissiat en liste 2 pour le brochet et la blennie fluviatile. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Les ruisseaux des llettes et de Bérentin sont classés en liste 1 pour la truite fario.

Les travaux réalisés en amont du barrage-usine de Génissiat ne concernent pas ces sites potentiels.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Les zones de travaux qui se situent dans un ouvrage béton, en amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, et le long du parement amont dans des milieux de pleine eau de grande profondeur ne présentent pas de conditions favorables pour le frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Les composantes des sites des travaux, en pleine eau en amont du barrage-usine de Génissiat ou dans un ouvrage béton ne présentent pas ces conditions de milieux et ne sont pas favorables au frai pour cette espèce.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention et de restitution, en pleine eau en amont ou dans un ouvrage béton du barrage-usine de Génissiat, ne présentent pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). En amont du barrage-usine de Génissiat, les sites favorables pour l'espèce se situent au niveau des principaux affluents : la Valserine, l'Allondon ou encore l'Arve. Les travaux réalisés au niveau du parement amont ou dans un ouvrage béton du barrage-usine de Génissiat ne concernent pas des sites favorables à l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles, telles que les cyprinidés que sont le toxostome et le blageon, sont présentes ou potentiellement présentes sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. Le secteur concerné par les opérations de dragage, dans le Rhône en amont du barrage-usine de Génissiat, ne présente pas de caractéristiques pouvant satisfaire la reproduction de ces espèces.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux en amont des groupes du barrage-usine de Génissiat, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes ces espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'évaluation, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considéré comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒ : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente

Tableau 11. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié en amont ponctuellement sur la retenue de Génissiat (secteur d'Arlod à 4 km) mais aussi au niveau des zones humides de l'Etournel. En aval, quelques individus sont localisés sur la retenue de Seyssel mais les sites les plus riches sont localisés sur les Usses ou le Fier et au niveau de la roselière de Motz. Sur le site d'intervention, soumis à un fort marnage, il n'a pas été mis en évidence de secteur favorable à l'espèce pour le gîte. En 2024, aucune trace d'alimentation n'a été mise en évidence sur le site. Toutefois, il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux qui se déroulent en pleine eau, avec du matériel fluvial, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

Deux sites concernent, exclusivement, des milieux terrestres en rive gauche du Rhône à l'aval du barrage-usine de Génissiat en dehors de la zone d'intervention.

Ces sites ne sont pas présentés en détail et sont listés, ci-dessous :

- ZNIEFF de type 1 n°74000051 : Pelouses sèches sous Trémoin et Chez Julliard ;
- ZNIEFF de type 1 n°74000066 : Pinède et friche à molinie sur argile au lieu-dit « Le Frût ».

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne mentionne pas de sites à proximité.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, reporte les zones humides à proximité de la zone d'intervention. Il s'agit principalement des bords du Rhône en rive droite.

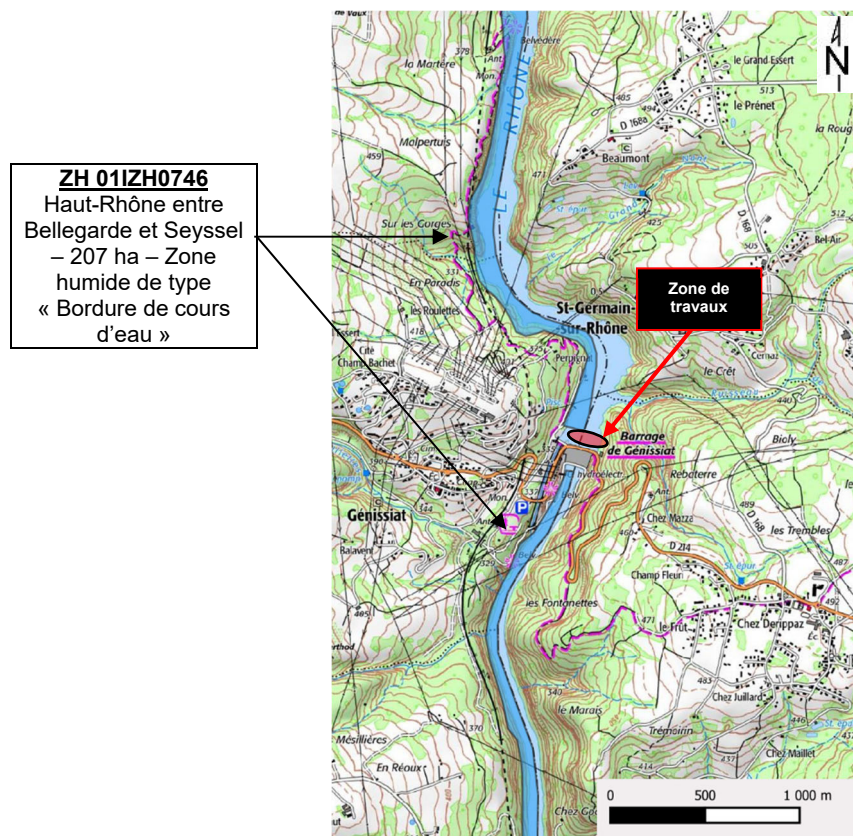


Figure 9. Localisation des zones humides ©DataARA 2023

Les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments au sein du fleuve, ne modifient pas les milieux humides de bordure et n'ont pas d'incidence sur leurs interactions avec le fleuve. Les travaux sur le fleuve n'ont pas d'incidence sur les zones humides.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☐ non ☒

Patrimoine naturel : oui ☐ non ☒

Autres enjeux économiques :

Il n'est pas identifié d'autres enjeux économiques dans l'aire d'étude.

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

Le plan d'eau de la retenue de Génissiat est difficile d'accès avec peu de routes et chemins et des berges de versants abruptes forestières. Cet accès difficile limite l'utilisation du plan d'eau à des fins touristiques. Cependant, il faut noter une utilisation de la retenue par les pêcheurs sur des embarcations légères. Cette pratique est réalisée de manière diffuse tout au long de la retenue (20 km).

Baignade autorisée : oui ☐ non ☒

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☒ non ☐

Désignation : **Barrage de Génissiat**

Classe : A ☒ B ☐

Localisation : Dragage dans les tours de prise d'eau de l'ouvrage.



Figure 10. Ouvrages classés à proximité des travaux (CNR 2023)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ou environnemental n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont, donc, envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Dragage amont usine

L'analyse des risques sureté de ce type d'opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Les travaux, consistant à enlever les sédiments qui s'accumulent dans les tours de prises d'eau en amont des batardeaux ou vannes de tête des groupes du barrage-usine de Génissiat, permettront la remise en route des groupes concernés le plus tôt possible et ainsi de réactiver une source de production d'énergie renouvelable qui a un impact

positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national.

Les enjeux économiques identifiés, sont limités à un usage de la retenue par quelques pêcheurs en embarcation. Les travaux (dragage et restitution) qui sont localisés à proximité immédiate du parement du barrage-usine n'auront pas d'incidence sur ces activités.

L'installation de chantier consiste à une mise à l'eau du matériel depuis les aménagements du barrage et à la mise en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes, ...). Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les travaux ne présentent qu'un faible intérêt environnemental en raison de conditions artificialisées du milieu. Les travaux sont strictement limités à un milieu de pleine eau et ne concernent pas les berges du Rhône.

Les remises en suspension pourront s'observer à l'aplomb de la zone de restitution située à proximité du barrage. Cette incidence restera limitée au temps de décantation des sédiments et ne se propagera pas à l'aval du barrage.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 a permis de confirmer l'absence d'influence de ces travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt susceptible d'être présente au niveau du site d'étude (brochet, blennie fluviatile, blageon, bouvière, chabot, lamproie de Planer, truite fario et toxostome).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est très faible et limitée à la remise en suspension de sédiments dans des eaux libres de grande profondeur. La remise en suspension de sédiments pouvant entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet mais très rapidement à proximité du parement amont du barrage les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

➤ **Les opérations de dragage de l'entretien amont des groupes du barrage-usine de Génissiat et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de l'oxygène et de la température des eaux sera réalisé à l'aval du site de dragage et de la zone de restitution (cf. points bleus sur la figure 5).